

Pôle services à la population et proximité
Direction des Affaires Générales

DECISION
N° 2025-20

Objet : Contrat de prêt à usage d'un terrain communal sis place de Noyers aux Andelys à titre précaire et révocable pour les chevaux de Monsieur Pascal CAVÉ

Le Maire de la Commune des Andelys,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 26 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur Pascal CAVÉ de bénéficier d'une autorisation pour faire pâturer ses chevaux sur une parcelle communale située place de Noyers 27700 LES ANDELYS,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER avec Monsieur Pascal CAVÉ un contrat de prêt à usage à titre précaire et révocable pour l'occupation d'une parcelle communale d'environ 870 m² sise place de Noyers aux Andelys, consentie à titre gratuit pour une période d'un an à compter du 15 juillet 2025.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

DIT que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier des Andelys.

Fait aux Andelys, le 4 juillet 2025.



Par délégation du Conseil Municipal

Frédéric DUCHÉ
Maire des Andelys